



Programme EuroMed Jeunesse III



ETUDES SUR LES POLITIQUES JEUNESSE DES PAYS PARTENAIRES MEDITERRANEENS

MAROC



Préparé par Sylvie FLORIS



Programme financé par
l'Union Européenne



La présente publication est produite avec l'aide de l'Union Européenne. Son contenu est sous l'entière responsabilité de l'Unité Assistance Technique d'Euromed Jeunesse et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE.

La troisième phase du Programme Euromed Jeunesse* (Euro-Med Jeunesse III), financé par la Commission Européenne (DG EuropeAid) et lancé en octobre 2005, est un programme régional établi dans le cadre du troisième chapitre du Processus de Barcelone, 'Partenariat dans les Affaires Sociales, Culturelles et Humaines'. Les objectifs généraux du Programme Euro-Med Jeunesse sont de promouvoir un dialogue interculturel entre les jeunes de la région euro-méditerranéenne, de les encourager à devenir des citoyens actifs et de contribuer à la conception de politiques en faveur de la jeunesse.

Les études portant sur les politiques jeunesse de l'Algérie, de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, du Maroc, de l'Autorité palestinienne, de la Syrie, de la Tunisie et de la Turquie ont eu pour objectif général de servir d'outil de référence qui donnerait à toutes les parties prenantes du secteur de la jeunesse, ainsi qu'aux organisateurs de projets en direction des jeunes, une vue d'ensemble de la condition des jeunes et des prestations mises en place pour eux dans chacun des 10 pays partenaires. Les objectifs étaient de déterminer s'il existait dans chaque pays une politique jeunesse, une législation ou toute autre stratégie nationale s'efforçant de répondre aux besoins des jeunes et d'identifier les types de prestations mises à la disposition des jeunes par le biais de l'éducation non-formelle et du travail auprès des jeunes dans ces pays.

Les recherches effectuées lors de ces études ont été réalisées par 7 experts et ont consisté à rassembler sur une période de 5 mois, des informations puisées dans les ressources documentaires disponibles et recueillies grâce à des missions dans les pays étudiés, au cours desquelles les autorités et les organisations concernées ainsi que des jeunes, ont été interviewés, soit individuellement, soit dans le cadre de groupes de discussion.

Les résultats de ces études, présentés sous forme d'un rapport formaté et structuré de manière uniforme pour toutes les dix études, donnent une vision d'ensemble édifiante de la définition et de la condition de la jeunesse dans les pays partenaires méditerranéens. Les études ont été axées sur les droits des jeunes en tant que citoyens actifs (notamment leur faculté de voter, d'être élus et de contribuer au processus décisionnel), sur les défis qu'ils rencontrent actuellement (chômage, émigration, logement, mariage, conflits générationnels et culturels, place des femmes dans la société), sur les réactions des jeunes face à ces défis et sur la description des prestations d'activités de loisirs et d'éducation non-formelle qu'offrent les établissements et les organisations pour les jeunes, qu'ils soient gouvernementaux et/ou non-gouvernementaux.

A la lecture de ces études, il apparaît qu'aucune politique jeunesse nationale n'a été totalement mise en œuvre dans aucun de ces pays partenaires pour l'instant. Toutefois, chaque pays a mis en place un certain nombre de directives, de lois et/ou de stratégies nationales pour répondre à la problématique de la jeunesse, habituellement à un niveau intersectoriel, même si les jeunes, dans certains pays, ne sont pas considérés comme prioritaires. La définition de la jeunesse varie d'un pays à l'autre, parfois même à l'intérieur d'un pays selon l'entité officielle concernée. L'éducation non-formelle n'a pas de place ou alors seulement une place limitée dans la plupart des pays étudiés, l'éducation formelle étant la première priorité des pouvoirs publics. Le Programme Euromed Jeunesse, qui est favorablement perçu, est considéré comme un outil essentiel de promotion du travail auprès des jeunes et de l'éducation non-formelle.

Chaque rapport, publié séparément, présente la toile de fond factuelle des questions relatives à la jeunesse, dressée à partir des informations collectées par les enquêteurs. Par ailleurs, un document faisant la synthèse des sommaires exécutifs de chaque étude a été produit, qui permet de faire un tour d'horizon de la condition de la jeunesse dans la région méditerranéenne.

* www.euromedyouth.net

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE EXECUTIF

..... 6

PAYS : MAROC

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | INTRODUCTION | 10 |
| 1.1 | Objectifs | 10 |
| 1.2 | Méthodologie | 10 |
| 1.3 | Défis de l'étude | 11 |
| 2. | SITUATION DE LA JEUNESSE | 12 |
| 2.1 | Définition de la jeunesse | 12 |
| 2.2 | Statistiques générales : Démographie, droits et conditions de vie des jeunes | 12 |
| 2.3 | Culture et tendances chez les jeunes | 14 |
| 2.4 | Besoins et défis des jeunes | 14 |
| 3. | ASPECTS STRUCTURELS, INSTITUTIONNELS ET LEGISLATIFS DES POLITIQUES JEUNESSE | 16 |
| 3.1 | Dispositions | 16 |
| 3.2 | Approche institutionnelle du secteur jeunesse | 16 |
| 3.3 | Éducation non-formelle et travail auprès des jeunes | 18 |
| 4. | ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET ONG EN CHARGE DE LA JEUNESSE | 20 |
| 5. | PROGRAMME EUROMED JEUNESSE | 22 |
| 6. | AUTRES MECANISMES DE SOUTIEN POUR LA JEUNESSE | 23 |
| 7. | PERCEPTIONS DES ACTEURS | 24 |
| 8. | CONCLUSION | 26 |

ANNEXES

| | | |
|-----------|---|----|
| Annexe 1: | Remerciements | 27 |
| Annexe 2: | Profil du pays | 27 |
| Annexe 3: | Liste des abréviations | 29 |
| Annexe 4: | Glossaire | 30 |
| Annexe 5: | Bibliographie et ressources documentaires | 31 |
| Annexe 6: | Tableaux et graphiques complémentaires | 33 |

SOMMAIRE EXECUTIF

Il est difficile de parler de jeunesse marocaine en général en raison des importantes inégalités existant au sein de la population marocaine : 45% des Marocains habitent encore dans des zones rurales et 40% de la richesse nationale est concentrée sur 1% du territoire. Les conditions de vie dans certaines zones rurales et dans certains secteurs urbains sont très rudes. D'après les statistiques du Programme de développement des Nations Unies (UNDP), le Maroc occupe la 124^e place sur 177 pays dans le domaine du développement humain.

A l'heure actuelle, le Maroc compte 33,5 millions d'habitants, son taux de croissance annuel est de 1,2% et son indice de fécondité de 2,1 enfants par femme, alors qu'il était de 7 à 9 enfants y a une génération. Aujourd'hui, 20% de la population appartient à la tranche d'âge des 15-25 ans. L'impact réel de cette baisse de fécondité se fera sentir seulement d'ici 2015 en raison de la rupture de la transition démographique.

Cette situation représente un défi pour les secteurs de l'éducation et de l'emploi. Le gouvernement consacre actuellement 30% de son budget national à l'éducation, qui est sa deuxième priorité depuis 1999, date d'adoption de la Charte nationale de l'éducation et de la formation. Malgré tout, le Maroc est encore le pays d'Afrique du Nord qui a le plus haut taux d'illettrisme: 50% de la population et 36% des jeunes adultes sont illettrés.

Une des conséquences du nombre important de jeunes est un besoin croissant d'emplois et de logements. Beaucoup de jeunes gens âgés de plus de 30 habitent encore chez leurs parents, même s'ils ont un emploi. Le chômage chez les jeunes est en augmentation et bien que dans les générations précédentes, les jeunes représentaient une force productive pour leur famille, de nos jours ils sont considérés comme un «fardeau» dans les zones urbaines. Environ 60% des jeunes diplômés du 3^e cycle universitaire sont en recherche d'emploi, comparés à 30% environ des jeunes diplômés du 1^{er} et 2^e cycle, et à 8% environ seulement des jeunes qui n'ont aucuns diplômes. Le taux global de chômage est de 15% de la population marocaine. Les privatisations n'ont pas abouti à la création d'un nombre suffisant d'emplois et les demandes de postes dans la fonction publique, que l'Etat n'est pas en mesure de financer, reste forte.

Les jeunes s'intéressent beaucoup aux technologies de la communication et de l'information. L'activité de loisir principale de 95% des jeunes citadins est Internet, que ce soit à leur domicile ou dans des cybercafés. Bien que l'on observe encore un «écart numérique» entre les différentes régions, l'utilisation des ordinateurs se répand sur tout le territoire marocain. Un certain nombre de jeunes gens instruits retournent dans les zones rurales et s'investissent dans des activités bénévoles, plutôt que politiques comme cela était le cas auparavant. Ils vont dans des écoles rurales et aident les enseignants à se servir d'ordinateurs. Ils sont ouverts aux coutumes des autres pays et commencent à s'approprier une part de l'influence dont jouissent les aînés dans les villages.

Les hobbies pratiqués par les jeunes sont davantage sportifs que culturels. 70% des garçons pratiquent ce qu'il conviendrait d'appeler le sport national, c'est-à-dire le football, tandis que 12% seulement ont des passe-temps culturels. Seulement 30% des jeunes femmes pratiquent un sport. Les jeunes apprécient particulièrement les tendances musicales modernes, telle que le rap ou le hip-hop, et ce même dans les zones rurales.

Une des plus importantes réformes du Roi Mohamed VI, adoptée en 2004, a été le «Code du statut personnel» qui vise à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et définit le statut des femmes et des familles. Dans ce nouveau code, l'Etat marocain prend un certain recul par rapport aux traditions religieuses. Toutefois, ces nouvelles lois sont difficiles à appliquer en raison de l'absence d'un cadre social et institutionnel et de la résistance des Marocains. Les jeunes femmes continuent d'être en butte à toutes sortes de discriminations.

La construction identitaire est un problème chez les jeunes, en raison de l'urbanisation accélérée à laquelle on a assisté entre les années 70 et les années 80. La pénurie d'emploi marginalise beaucoup d'entre eux, qui s'estiment spoliés de leur avenir et privés de tout soutien et se laissent balloter entre «drogue et ferveur religieuse». Ils représentent un terrain propice pour l'Islamisme radical ou les comportements déviants. Souvent, ce nouvel Islam religieux et politique saisit le contrôle de nombreux services publics dans le domaine de l'éducation et du logement, dans l'optique de solutionner les problèmes sociaux. L'Etat marocain, cherchant lui aussi à combattre les comportements déviants, s'appuie pour ce faire sur les réseaux associatifs.

Des dispositions institutionnelles et législatives ont été mises en œuvre pour défendre les droits et les intérêts des jeunes. Le volet principal est la Nouvelle politique nationale pour la jeunesse (NPNJ), adoptée en 2003, qui constitue le cadre d'un plan global d'actions en faveur des jeunes, les enfants et les femmes. La principale instance en charge de la NPNJ est le Ministère de la jeunesse et des sports. Il est épaulé par quatre autres ministères: l'Education, les Affaires juvéniles, les Affaires féminines et l'Intérieur. Des entités locales et nationales ainsi que des élus participent aux plans d'actions visant à lutter contre l'insécurité sociale et l'exclusion.

Depuis 2003, un des principaux projets de la politique jeunesse mise en œuvre au Maroc a été le programme «vacances pour tous», s'adressant aux associations de jeunes et aux enfants. Il mobilise tous les secteurs du Secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse (SECJ), qui dépend du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Son plan d'action 2007 vise à renforcer le dialogue avec les organisations pour les jeunes et à les impliquer dans la préparation des diverses activités proposées par les centres et clubs pour les jeunes. Une autre priorité est de faciliter l'accès des jeunes aux informations relatives à leurs droits et aux possibilités qui leur sont offertes, particulièrement dans les zones rurales isolées.

En 2005, le Roi Mohamed VI a mis en route une stratégie transversale pour les jeunes et contre la pauvreté : l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Ce tout nouveau programme, dont le Ministère de l'Intérieur assure la coordination, lutte contre l'insécurité et l'exclusion sociales et soutient le réseau associatif. Reconnaître le travail bénévole au Maroc

est quelque peu difficile, et le programme INDH souhaite donc que le bénévolat soit reconnu officiellement à l'avenir.

L'éducation non-formelle et le travail auprès des jeunes offrent des possibilités d'activités de loisir pour les jeunes, qui peuvent comprendre aussi des activités éducatives formelles, comme des cours de technologie, d'informatique, de langues et d'alphabétisation. On compte 440 associations de ce type qui accueillent de nombreux clubs de musique, de cinéma, de littérature et de sport. Les jeunes travaillant dans ces associations ont la possibilité de suivre à l'Institut de Formation Continue (IFC) des formations portant sur le perfectionnement professionnel, l'enseignement de méthodes efficaces et l'élaboration d'actions en faveur de la jeunesse.

La réforme de la loi sur les associations de 2002, modifiée par les décrets de 2005, permet à certaines associations de jeunes et organisations non-gouvernementales (ONG) d'être reconnues et de recevoir des fonds. Les associations à but non-lucratif, reconnues par l'Etat, ont une mission de service public général à remplir et peuvent recevoir des aides financières. Sur un nombre estimé de 38.000 associations, seules 8.400 bénéficient de ce statut privilégié. L'utilisation qu'ils font de ces financements est extrêmement contrôlée. Les associations qui reçoivent des fonds de l'étranger doivent en informer le gouvernement.

Au Maroc, on distingue actuellement trois sortes d'associations: i) les grandes associations nationales qui collaborent avec toutes sortes d'entités et qui s'appuient sur un vaste réseau de bénévoles ayant suivi une formation en interne; les nouvelles associations, créées après les attentats terroristes de Casablanca, qui sont dédiées au développement et proposent des activités ciblées (leurs jeunes responsables coopèrent avec des fondations internationales et ces associations sont très populaires auprès des jeunes); iii) les petites associations de quartier, actives principalement auprès des jeunes à risque, qui ont du mal à recruter des membres et des responsables. Il n'existe pas de Conseil national de la Jeunesse au Maroc. Les grandes associations sont regroupées dans des fédérations et des syndicats nationaux de jeunes.

Seulement 10 à 15% des jeunes Marocains adhèrent à une association. Ce taux peu élevé résulte du manque de reconnaissance officielle de ce type d'activités, compte tenu du fait qu'aucuns diplômes ni aucune autre forme de récompense ne sont délivrés. On remarque également un décalage entre les attentes des jeunes et les activités proposées. Les centres exigent un engagement permanent alors que les jeunes préfèrent ne pas s'engager sur le moyen ou long terme.

Le Programme Euromed Jeunesse joue un rôle important au Maroc. Des délégations provinciales du Ministère de la Jeunesse et des Sports sont chargées de promouvoir le Programme auprès des associations et d'organiser des séances d'information sur tout le territoire. Les participants profitent énormément de ces contacts interculturels qui bâtissent des ponts entre les jeunes de part et d'autre de la Méditerranée. Beaucoup d'autres organisations internationales et

d'ambassades étrangères, surtout celles de pays francophones, organisent et participent au financement des activités pour les jeunes, en partenariat avec les associations.

Pour conclure, la politique mise en œuvre pour les jeunes au Maroc est faite de paradoxes. Les décideurs ont amélioré la qualité des infrastructures pour les jeunes et les compétences des responsables jeunesse, mais les réseaux associatifs ont atteint un tournant décisif, en ce sens que les jeunes responsables ont besoin d'être reconnus davantage et de recevoir une formation professionnelle. Les jeunes sont également ambivalents dans leurs attentes: ils sont attirés par les infrastructures pour jeunes et le soutien qu'elles leur offrent mais en même temps ils se rebellent contre l'autorité et la tradition. Ils souhaitent jouer un rôle actif au sein de la société ; leurs valeurs sont plus universelles qu'auparavant, mais la religion exerce encore une profonde influence sur eux. Ils attendent une politique jeunesse plus claire and une approche globale.

1. INTRODUCTION

1.1 Objectifs

La présente étude vise à évaluer les politiques jeunesse adoptées au Maroc, à la fois du point de vue des pouvoirs publics et des structures associatives participant à leur application. Elle a aussi pour objet d'évaluer l'impact de ces actions sur les jeunes.

1.2 Méthodologie

Les données quantitatives (Annexe 6 Tableaux de statistiques/graphiques supplémentaires) sont tirées des rapports et bases de données des centres de recherche internationaux. Population totale par tranches d'âges (Being 20 Years Old in the Mediterranean Region - Avoir 20 ans dans la région méditerranéenne), espérance de vie à la naissance, taux de mortalité infantile, taux de fécondité, taux moyen de croissance démographique (2005-2010) (indicateurs démographiques), population urbaine (State of the World - Etat de la Planète). Indice de Développement Humain, (Etat de la Planète), fréquentation des écoles primaires (UNICEF) et obtention de diplômes de niveau doctorat (Etat de la Planète), analphabétisme (homme, femme) (Etat de la Planète), accès à Internet (Etat de la Planète), nombre de cas de HIV en 2005, estimation haute, estimation basse (Portraits économiques du Monde, 2008). Taux de croissance stable du PIB (Etat de la Planète), population active : niveau d'activité économique et distinction homme/femme (Avoir 20 ans dans la région méditerranéenne, données à partir de 1995) et aides provenant du secteur public à l'étranger (Avoir 20 ans dans la région méditerranéenne; des statistiques plus récentes sont attendues par le biais d'EUROSTAT), dépenses publiques d'éducation (Etat du Monde, chiffres à partir de 2003), taux de chômage officiel. (Economic Portraits of the World, 2008 - Portraits Economiques de la Planète, 2008) Echanges entre étudiants nationaux et étrangers (Avoir 20 ans dans la région méditerranéenne). Les données qualitatives (Annexe 3 Bibliographie) sont tirées de recherches sur Internet et de revues spécialisées, assistance bibliographique du Centre de Documentation de "l'Institut d'Etudes Politiques (Sciences Po)¹ Paris" et assistance bibliographique du Centre de recherches français de l'Institut national de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP). En outre, des enquêtes ont été menées au Maroc (Annexe 4 Entretiens) auprès de structures associatives, de groupes de jeunes et de collectivités locales ; par ailleurs un refuge pour jeunes filles à Ain Ouida (à 30 km de Rabat) a été visité. On leur apprenait à coudre, à tisser et à tricoter. Un tout récent centre de loisirs pour jeunes, construit grâce au financement de la Fondation Mohamed VI, a été visité, ainsi qu'un centre de formation pour jeunes filles et femmes, équipé d'une garderie avec programme d'éveil pour les enfants préscolaires. Des étudiants marocains de l'Institut d'Etudes Politiques (Sciences Po) Paris ont bien voulu participer à ces études. Ils se sont proposés pour remplir les questionnaires destinés aux jeunes dans les villes. Cette étude comprend donc des témoignages de jeunes partis étudier à l'étranger.

1.3 Défis de l'étude

Certains problèmes ont eu un impact sur l'étude. Par exemple, il a été relativement difficile de trouver de la documentation sur l'éducation non-formelle au Maroc. Sur place, la difficulté majeure a été d'obtenir un entretien avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports. En dépit de l'aide de l'expert local et du directeur de l'Unité Euromed Jeunesse, aucun entretien n'a pu être obtenu. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la participation à la réunion de la Plate-forme non-gouvernementale d'Euromed des 4, 5 et 6 juillet 2008 à Casablanca, un entretien a été organisé à Rabat avec le Chef de la Division de la Jeunesse². Le président de la Plate-forme Euromed a servi d'intermédiaire et a également pris contact avec la personne en charge de la Ligue des droits de l'homme à Casablanca. Au retour de cette mission, il a été nécessaire d'obtenir d'autres informations pour compléter celles qui avaient été recueillies auprès des administrations locales.

(1) L'Institut d'Etudes Politiques accueille des étudiants étrangers.

(2) Créée en 2003, la plate-forme non-gouvernementale Euromed réunit des représentants de la société civile de dix pays membres du Processus de Barcelone et jouit de la reconnaissance officielle de la Commission Européenne.

2. SITUATION DE LA JEUNESSE

2.1 Définition de la jeunesse

La définition de la jeunesse au Maroc est parfaitement conforme à celle que lui a donnée Bourdieu : «La jeunesse est une construction socio-historique qui apparaît comme une catégorie sociale dans le contexte d'une idéologie, d'un nationalisme ou d'une disposition nationaliste, d'une éducation». Les inégalités d'éducation chez les jeunes génèrent des approches du concept de «jeunesse» très différentes³.

2.2 Statistiques générales : démographie, conditions et droits des jeunes

Aujourd'hui (données de 2006), 45% des Marocains habitent dans des zones rurales et c'est dans ce groupe que se trouve la grande majorité des jeunes analphabètes. 32,6% des 15-25 ans sont analphabètes du fait de leur isolement. En termes du classement de l'UNDP, le Maroc occupe la 124 places sur 177 pays. Les conditions de vie dans certaines zones rurales and certaines parties des secteurs urbains sont toujours aussi terribles. Les disparités sont renforcées par des inégalités sociales; en effet, 40,4% de la richesse nationale est concentrée sur 1% du territoire marocain⁴. Ces jeunes ayant reçu peu ou pas d'enseignement scolaire arrivent prématurément dans le monde du travail et c'est la raison pour laquelle la définition de la jeunesse au Maroc échappe à toute tentative de catégorisation.

Le Maroc compte aujourd'hui 33.483.000 habitants et connaît un taux de croissance moyen de 1.2%. Les femmes des générations précédentes donnaient naissance à entre 7 et 9 enfants alors qu'aujourd'hui l'indice de fécondité est de 2,1 enfants par femme.

Cette baisse de fécondité considérable résulte non seulement des mesures légales mises en place mais aussi de l'apparition d'industries légères qui a entraîné la prolétarisation des femmes⁵. Dans les années 70 et 80, 25% des Marocaines travaillaient dans des usines. La chute spectaculaire du taux de natalité représente une évolution sans précédent. Toutefois, c'est seulement en 2015, lorsque les jeunes nés dans les années 90 auront 25 ans, que l'impact de la baisse de la fécondité des parents se fera réellement sentir. Etant donné que le taux de natalité très élevé qu'a connu le Maroc dans le passé récent continue de produire ses effets, il existe encore de nos jours un très grand nombre de jeunes adultes; de plus les 15-24 ans représentent pratiquement 20% de la population totale. Les femmes dans les zones rurales se marient désormais à partir de 26 ans. Dans les zones urbaines, les femmes attendent d'avoir 30 ans au moins avant de se marier. Les hommes se marient à partir de 30 ans, une fois qu'ils ont obtenu un travail, un appartement et une voiture, si possible. Cette évolution a provoqué une rupture considérable entre les générations que ce soit sur le plan des conditions de vie matérielles que des mentalités. Ce bouleversement a représenté et continue de représenter un défi en termes d'emploi et d'éducation.

L'enseignement supérieur est un secteur que privilégie le gouvernement qui lui consacre de bien plus gros budgets qu'aux écoles élémentaires, soit un ratio de 1 pour 15 (Annexe 6 Tableaux de statistiques/graphiques supplémentaires). Cette proportion est énorme comparée aux pays de l'OCDE où le ratio est de 2 pour 1. Les universités ont proliféré, particulièrement au début des années 70. Les inscriptions ont été multipliées par 16 pendant cette période. L'accès des jeunes à l'enseignement supérieur a augmenté de façon inégale non seulement en termes de classes sociales, ainsi les classes moyennes et supérieures sont surreprésentées, mais aussi en termes de sexes, les jeunes-filles ne jouant qu'un rôle subalterne dans le monde intellectuel et universitaire. En dépit d'importants efforts de démocratisation, notamment l'accès gratuit à l'enseignement supérieur et la création d'universités dans les provinces, l'Etat ne peut plus satisfaire les demandes d'emploi et les enseignants aussi bien que les étudiants déplorent les conditions de travail difficiles. Depuis 1985, les établissements privés se sont multipliés partout au Maroc (on en comptait déjà 79 en 1999) et, bien qu'ils soient d'intérêt général, ils n'en représentent pas moins une forme de concurrence qu'il est difficile au secteur public de réglementer. Le gouvernement essaie de contrôler le niveau de l'enseignement dispensé par ces établissements privés ainsi que leurs programmes et leur personnel. 36.181 Marocains étudient à l'étranger, soit 10% environ du nombre total d'étudiants, alors que ce chiffre est de 3% dans les pays de l'OCDE.

Le chômage chez les jeunes est devenu la «bête noire» du pays. Plus de 400.000 demandeurs d'emploi non-qualifiés arrivent sur le marché du travail chaque année, mais c'est le chômage chez les jeunes diplômés universitaires qui est au centre des préoccupations dans les grandes villes. En effet, les étudiants manifestent tous les jours pour réclamer des emplois dans la fonction publique (Annexe 6 Tableaux de statistiques/graphiques supplémentaires). Pour les jeunes, un des aspects les plus douloureux de cette situation est que le taux de chômage s'accroît au fur et à mesure que le niveau d'éducation augmente. Le taux de chômage est de 7,7% pour ceux qui n'ont aucun diplôme, 28% pour ceux qui ont un diplôme de type licence et 61,8% pour ceux qui ont des diplômes universitaires supplémentaires⁶. Les efforts réalisés pour améliorer l'accès à l'éducation et aux diplômes a généré une demande que le marché de l'emploi ne peut pas satisfaire. Les secteurs créateurs d'emploi continuent d'être le tourisme, la restauration, les textiles, la banque et quelques filières particulières qui emploient surtout des étrangers. Bien que le taux général de chômage officiel soit de 15%, il dépasse les 30% en ce qui concerne les jeunes. L'état providence ne peut pas continuer d'être le principal employeur⁷. De ce fait, beaucoup considèrent la privatisation progressive de l'économie et l'ouverture des marchés comme une sorte de trahison.

Les données officielles du SGJC (Secrétariat général de la jeunesse et des sports) montrent que 15,2% des jeunes adhèrent à une association. Le chiffre officiel est encore plus bas et varie entre 8 et 10%. Lorsqu'on interroge les jeunes pour essayer de comprendre cette faible fréquentation, leur première réponse est le manque de reconnaissance officielle de ce type d'activité, que ce soit par le biais d'un diplôme ou d'une autre forme d'accréditation. La deuxième raison qu'ils invoquent est l'écart entre leurs attentes et les activités que proposent les établissements. Les centres exigent un engagement permanent, or les jeunes veulent bien participer de temps en temps mais craignent de se voir imposer des obligations à moyen ou long terme.

(3) Mounia Bennani-Chraïbi, Jeunesses des sociétés arabes, par delà les menaces et les promesses, juin 2007

(4) Le Monde de l'Éducation, mars 2006 "La scolarisation, une priorité pour le Maroc"

(5) Code du Statut Personnel

(6 / 7) Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse (SECJ) 2007

2.3 Culture et tendances chez les jeunes

Le jeune marocain est souvent dissocié du monde des adultes et a du mal à trouver sa place dans la société. Dans les générations précédentes, les jeunes représentaient une force productive pour leurs familles. De nos jours, les jeunes, particulièrement dans les zones urbaines, sont devenus «des fardeaux» qui bousculent les représentations et les traditions intergénérationnelles.

Les jeunes Marocains, surtout dans les villes, sont très en phase avec les technologies de la communication et de l'information. 95% des jeunes citadins interrogés admettent que l'utilisation des ordinateurs et d'Internet constitue leur passe-temps principal que ce soit chez eux ou, le plus souvent, dans des cybercafés où ils trouvent un espace convivial et communautaire qui leur permet de «se connecter au reste du monde» comme l'a décrit un jeune habitant de Rabat. C'est ainsi que les jeunes dans les zones rurales arrivent à suivre les tendances, y compris musicales, provenant d'autres pays, comme par exemple le rap et le hip-hop. Si l'utilisation des ordinateurs se répand dans les zones rurales, c'est en grande partie grâce au retour de jeunes gens instruits ou d'émigrés qui retournent dans leur village⁹, où ils y créent des associations, participent aux conseils municipaux ou contribuent à introduire des activités communales modernes, comprenant l'utilisation d'ordinateurs et d'Internet.

Toutefois, ces progrès n'atteignent pas toutes les régions, ce qui crée aujourd'hui un «écart numérique» entre les jeunes ruraux et les jeunes citadins, en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information. En revanche, pour les garçons, le football représente «un passe-temps national», bien plus que les occupations de loisir culturelles qui ne font que 12% d'adeptes parmi les jeunes gens interrogés⁹.

2.4 Besoins et défis des jeunes

Compte tenu des deux caractéristiques démographiques mentionnées ci-dessus, à savoir les taux élevés de la croissance démographique et de la croissance de la population active jeune, la jeunesse marocaine est confrontée à deux problèmes : des demandes d'emplois et des besoins en logements insatisfaits qui ne font qu'augmenter. Certains parlent même d'une «transition du marché immobilier»¹⁰. Depuis les années 70, une pénurie importante de logements frappe les jeunes et les pauvres de façon disproportionnée. La grande majorité des jeunes interrogés habitaient chez leurs parents, même ceux qui avaient un travail et trente ans révolus. Cette pénurie a des répercussions graves pour les jeunes, plus instruits et plus individualistes que leurs parents, qui n'ont pas les moyens d'être indépendants.

Une étude réalisée au printemps 2005 montre que les nouvelles réformes du Code du statut personnel sont difficiles à appliquer en raison du manque de cadre social et institutionnel dans un environnement qui résiste aux principes égalitaires¹¹. Le statut des jeunes femmes au Maroc est au cœur du nouvel ordre social établi par le Code de la famille. Elles sont en butte à de

nombreuses formes de discrimination, notamment à l'école, au travail et dans leurs activités de loisir mais aussi en ce qui concerne leur orientation sexuelle. Par exemple, l'homosexualité féminine n'est pas seulement interdite, comme c'est également le cas pour les hommes, elle est tout simplement impensable.

Un défi majeur pour les jeunes marocains aujourd'hui est la question identitaire, liée à l'urbanisation qui s'est accélérée depuis les années 70 et 80. Ce problème identitaire, également lié à la paupérisation de certains jeunes citadins, de plus en plus marginalisés, a frappé le Maroc de plein fouet lorsque les attentats terroristes se sont produits à Casablanca en 2003. Ces attaques suicide ont été perpétrées par huit jeunes des banlieues. Ces jeunes, privés de tout avenir et de tout soutien, flottent souvent entre «drogue et ferveur religieuse»¹². Ils représentent une proie facile pour le fondamentalisme et l'islamisme radical, un Islam politique et religieux qui souvent saisit le contrôle des services publics dans les quartiers déshérités. Ceux-ci incluent l'enseignement dans les écoles et le logement. Cette forme d'islamisme est principalement pratiquée par les jeunes dans les zones urbaines aux yeux de qui elle constitue un remède aux problèmes sociaux. Par exemple, lorsque les jeunes parlaient du ghetto tristement célèbre de Ben M'Sik ghetto à Casablanca, selon eux, il n'y avait pas d'alternative : «soit on adopte la prière et les enseignements islamiques, soit on s'adonne à la drogue, l'alcool et la délinquance». L'Etat marocain tente d'éliminer ce type de comportement déviant et compte beaucoup sur le réseau associatif pour y arriver. Cependant, les conduites déviantes au sein de ce groupe continuent d'augmenter, d'après le responsable local de l'Association de lutte contre le SIDA (ALCS). Les données officielles du Ministère de la Jeunesse et des Sports montrent que 25% des cas de VIH signalés se situent dans la fourchette d'âge des 15 à 29 ans.

Le problème des mères célibataires devient de plus en plus pressant, particulièrement dans les villes. De ce fait le Gouvernement a décidé de le prendre en charge dans son programme d'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

(8) Jeunesse des sociétés arabes : par-delà les menaces et les promesses, p. 88-89, 2007

(9) 70,9% des jeunes hommes pratiquent un sport, comparés à seulement 29,1% de jeunes femmes (base de données du Secrétariat général de la jeunesse et des sports - SGJS)

(10) « Monde arabe Maghreb Machreck » N° 171/172 Juin 2001

(11) Une étude basée sur 900 questionnaires a été réalisée dans le but de dessiner une carte montrant l'application du nouveau Code de la famille dans la société (Ligue démocratique des droits de la femme, Rapport annuel sur l'application du Code de la famille, Rabat 2004)

(12) Reda Benkirane, Le désarroi identitaire, p 104, 2004

3. ASPECTS STRUCTURELS, INSTITUTIONNELS ET LEGISLATIFS DES POLITIQUES JEUNESSE

3.1 Dispositions

Suite à la Réforme du statut personnel, l'âge licite du mariage a été remonté de 15 à 18 ans pour les femmes; il est toujours de 18 ans pour les hommes. La polygamie continue d'être légale, mais à deux conditions uniquement : elle doit être autorisée par un juge et acceptée par les deux épouses (ou par toutes les épouses, s'il y en a davantage). Cette pratique connaît un net recul de nos jours. En ce qui concerne la scolarisation, elle est désormais obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans, sans que l'application de cette mesure ne soit contrôlée par les pouvoirs publics. L'âge légal de la majorité et de la responsabilité pénale a été porté à 18 ans. Le service militaire n'est plus obligatoire. De plus, il existe une division de la justice spécifique aux mineurs. Un juge pour enfants doit ordonner le placement des délinquants dans une des 22 maisons de redressement réparties sur le territoire. En vertu des articles 476 et 500 du code de procédure civile, le délégué en charge de la probation juvénile, représentant le Secrétariat d'Etat à la jeunesse, veille à ce que le mineur fasse l'objet d'une surveillance sous la supervision d'un juge pour enfants. Cette surveillance comporte deux phases. La première consiste à observer le mineur, son entourage familial et son environnement. La deuxième vise à réformer le comportement du mineur soit par le biais d'une probation soit par un séjour dans un centre de réhabilitation.

Aucune information n'est disponible sur les dispositions constitutionnelles existant en matière de droits des mineurs et en matière d'affaires juvéniles.

3.2 Approche institutionnelle du secteur jeunesse

L'événement majeur qui intéresse les jeunes actuellement, et plus particulièrement les femmes, est la réforme «moudazzana» annoncée par le Roi en Octobre 2003¹³. Cet amendement du Code du statut personnel aborde la question contentieuse de l'institutionnalisation de l'inégalité entre hommes et femmes. Ce nouveau Code du statut personnel représente toutefois une continuité, en ce sens que les références religieuses y sont omniprésentes. Cependant, l'autorité religieuse est désormais représentée davantage par la monarchie que par l'autorité cléricale. Les principales réformes sont les suivantes : l'âge licite du mariage pour les femmes est porté à 18 ans, la loi (wilaya) qui soumettait la femme, quel que soit son âge, à la tutelle d'un membre mâle de sa famille a été abolie. Par ailleurs, le nouveau code établit le principe de la coresponsabilité et de l'égalité en termes de droits et de responsabilités entre les deux époux, ou entre tous les époux s'il y en a davantage ; il protège les femmes divorcées et s'engage sur la voie d'une interdiction future de la polygamie.

L'Etat marocain consacre actuellement près des deux tiers de son budget à l'éducation (29,6%) dans le but de faire tomber à 5% le taux d'analphabétisme, qui avoisine les 50% actuellement,

d'ici 2035 (Annexe 6 - Tableaux de statistiques/graphiques supplémentaires). L'éducation est la deuxième priorité nationale après l'intégrité territoriale. Actuellement, 46,9% des élèves scolarisés vont à l'école primaire/élémentaire et 39,7% vont au collège ou au lycée. C'est le cas depuis la mise en œuvre de la Charte nationale de l'éducation et de la formation en 1999. Ces efforts considérables n'ont toutefois pas permis d'éradiquer le grave problème que représente l'analphabétisme au Maroc, détenteur du plus haut taux d'illettrisme en Afrique du Nord. Comme dans tous les pays d'Afrique du Nord, l'Islam exerce une influence sur l'enseignement, mais l'Etat impose une rationalisation et une modernisation de l'enseignement islamique et vise à fournir une base solide en matière de science islamique dans le «Cadre de l'enseignement unifié» mis en œuvre dans la période qui a suivi immédiatement les attentats suicides du 16 mai 2003 à Casablanca¹⁴. Aujourd'hui, les chapitres se rapportant à l'enseignement islamique sont sous la responsabilité du Ministère de l'éducation nationale¹⁵.

Selon l'Etat marocain, la définition de la jeunesse n'est pas une question d'âge. «La jeunesse n'est pas une parenthèse en attendant que la vraie vie commence; c'est une phase décisive, durant laquelle on se prépare à la vie.» Les trois axes majeurs de la Nouvelle politique nationale pour la jeunesse sont les affaires juvéniles, les affaires infantiles et les affaires féminines.

L'Etat marocain considère que le dossier jeunesse est une priorité, et celui-ci est géré par différents ministères. Le Ministère de la jeunesse et des sports est la principale autorité chargée de définir et de mettre en œuvre les actions pour les jeunes. Quatre autres ministères veillent avec lui à son application : les ministères des Affaires infantiles, des Affaires féminines, de l'Education et de l'Intérieur. Conformément aux souhaits du Roi, ces ministères sont sous l'autorité du Premier Ministre. Le Premier Ministre est chargé de donner à la politique jeunesse nationale une orientation qui s'inscrit dans la vision globale que s'est fixé l'Etat. La Nouvelle politique nationale pour la jeunesse (NPNJ) est conforme au cadre général des réformes que l'Etat a voulu mettre en œuvre. La nouvelle politique pour la jeunesse fait partie de la mission de service public de l'Etat. Elle vise à stimuler la créativité et la prise d'initiative, à encourager la participation, à initier une nouvelle forme de dialogue, à soutenir la réalisation des projets, à privilégier l'expression littéraire et artistique, à encourager la mobilité et le dialogue et à promouvoir l'accomplissement personnel des jeunes en les encourageant par exemple à s'engager dans des associations, tout ceci dans le cadre d'un plan global et cohérent basé sur des valeurs d'ouverture, de solidarité, de démocratie et de tolérance¹⁶. Cette politique comprend l'établissement d'un plan d'action contre l'insécurité et l'exclusion. Des élus ainsi que des fonctionnaires locaux et nationaux s'impliquent dans la mise en œuvre de cette politique jeunesse.

Le gouvernement marocain consacre actuellement 0,64% de son budget total, soit 40 millions de dirhams, à des actions pour les jeunes¹⁷. Il tend à rationaliser l'allocation de ces fonds en fonction des besoins et des préoccupations spécifiques. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a deux grandes priorités. En premier lieu, il souhaite moderniser les établissements conçus pour accompagner les jeunes. Ceux-ci comprennent des centres de vacances, des centres de loisirs pour jeunes et des locaux d'hébergement. La deuxième priorité est d'accroître le nombre d'institutions qui favorisent l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans la société.

(14) "Décret Mars 2005"

(15) Ministère de l'éducation <http://81.192.52.38/men/index.aspx>

(16) Ministère de la Jeunesse et des Sports, Présentation du Ministère de la Jeunesse et des Sports

(17) 3.52 millions d'euros

16 (13) Le nouveau code a été approuvé par le Parlement en janvier 2004.

Le programme “vacances pour tous” est le projet phare de la politique jeunesse marocaine depuis 2003. C’est un programme social, culturel et éducatif dédié aux enfants et aux associations pour les jeunes. Il mobilise des ressources humaines, logistiques et financières tout au long de l’année et joue ainsi un rôle de catalyseur. Il touche tous les volets du plan d’action du SECJ (Secrétariat d’Etat chargé de la Jeunesse), notamment le domaine de la formation au leadership. Par ailleurs, en vertu d’un décret royal de juillet 2005, l’Etat a mis en place l’Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Le Ministère de l’Intérieur est chargé de coordonner, au moyen de sa division d’action sociale, toutes les initiatives mises en œuvre dans le domaine du développement humain, dans le but de lutter contre l’insécurité et l’exclusion sociales (Annexe 6 - Tableaux de statistiques/graphiques supplémentaires) L’enveloppe est de 10 millions de dirhams¹⁸ sur cinq ans.

L’observatoire national de l’INDH met à disposition certains outils analytiques, comme une carte montrant les régions les plus touchées par la pauvreté, réalisée avec l’aide de la Banque mondiale, outils qui permettent de mieux cibler les mesures à l’intention des jeunes et des réseaux associatifs. C’est ainsi que 360 communautés rurales et 250 banlieues urbaines ont pu être sélectionnées¹⁹. Toutes les infrastructures sociales, telles que les centres communautaires, les mosquées et les centres de loisirs pour jeunes sont chargées de l’application des mesures prévues dans le cadre de l’INDH.

3.3 Education non-formelle et travail auprès des jeunes

L’éducation extracurriculaire est souvent la béquille qui compense les lacunes des jeunes en matière d’éducation scolaire, car les espaces dédiés aux activités de loisirs leur proposent également des activités éducatives formelles. Celles-ci comprennent des cours de technologie et d’informatique, dispensés désormais dans plus d’une centaine de centres, des cours de langue et d’alphabétisation et toute une gamme d’activités extracurriculaires. Outre leur fonction associative, les centres de loisirs pour jeunes sont aussi des espaces publics où peuvent se tenir différentes activités éducatives. Leur chiffre a doublé au cours des quatre dernières années pour atteindre aujourd’hui 440 centres. On y trouve des clubs : 174 clubs de musique, 84 clubs de cinéma et divers clubs artistiques et sportifs.

Le Ministre de la Jeunesse et des Sport a mis en place à l’Institut de Formation Continue (IFC) des programmes de formation destinés aux éducateurs travaillant auprès des garçons et des filles majeurs²⁰. 22.000 jeunes membres d’associations nationales et locales ont bénéficié de cette formation depuis 2003. Ces programmes de formation leur permettent de perfectionner leurs compétences, d’échanger sur les méthodes efficaces et de mettre au point des actions en faveur des jeunes. Les dirigeants peuvent suivre une formation initiale de quatre ans à l’Institut Royal du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Toutefois, ce programme de formation reste très élitiste et n’a pas eu d’impact significatif sur les structures associatives.

Les Associations continuent d’être les partenaires privilégiés du SECJ (Secrétariat d’Etat chargé de la Jeunesse) et du Ministère de l’Intérieur, car elles mettent en pratique, en collaboration avec l’Etat, toute une gamme de projets de développement. Elles apportent également leur

concours en matière d’encadrement des jeunes, en facilitant leur insertion sociale grâce à des programmes socio-éducatifs.

Un des objets du plan d’action 2007/2008 du SECJ est de renforcer le dialogue avec les organisations pour les jeunes. Il vise également à impliquer les jeunes adhérents des centres de loisirs dans la préparation, l’élaboration et la mise en œuvre des activités. Celles-ci peuvent comprendre des clubs de théâtre, de cinéma, de sport, de lecture, de technologie et de musique et inclure des campagnes d’information destinées à d’autres jeunes. De façon plus générale, l’Etat souhaite accroître la participation des jeunes dans la société, à commencer par leur participation aux organismes décideurs non-officiels. Le statut des jeunes qui s’impliquent dans ce secteur reste problématique, car le concept du travail bénévole n’existe pas réellement au Maroc. Mis à part deux jeunes-gens interrogés à Rabat, il existe une confusion dans les esprits de la majorité de ceux qui sont associés au travail auprès des jeunes, entre le travail bénévole non rémunéré et les postes de bénévoles officiels. Ces jeunes faisaient partie du Forum Méditerranéen de l’Enfance et de la Jeunesse²¹ et avaient débattu de la promotion du statut des responsables jeunesse et des bénévoles lors d’une de leurs réunions. Par ailleurs l’INDH (Initiative Nationale pour le développement Humain) a inscrit la reconnaissance officielle du volontariat au Maroc à son programme pour les années à venir.

L’accès des jeunes à l’information est une des priorités du plan d’action 2007/2008. L’Etat marocain a créé 92 kiosques d’information dans les centres de loisirs pour jeunes. Cette action prioritaire est plus difficile à mettre en œuvre dans les zones rurales isolées, où l’accès des jeunes à l’information se fait par le biais des actions visant à améliorer l’alphabétisme. Depuis 2005, le Centre National d’Information et de Documentation pour la Jeunesse à Rabat propose des outils de communication et de recherche très puissants, bien que ses principaux utilisateurs soient majoritairement des jeunes citoyens instruits et maîtrisant bien Internet.

18 (18) 880 million d’euros
(19) <http://www.indh.org.ma>
(20) <http://www.ifc.on.ma>

(21) Cette fondation marocaine vise à enseigner aux jeunes des valeurs de respect des droits de l’homme et de citoyenneté, à renforcer leur estime de soi et à les encourager à participer activement. <http://www.tanmia.ma/sommaire.php3?lang=fr>

4. ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET ONG EN CHARGE DE LA JEUNESSE

Le réseau associatif marocain se densifie de plus en plus, mais il ne joue pas encore le rôle d'un troisième secteur participant à la gestion de la crise sociale. De nouveaux décrets d'application relatifs à la Loi des Associations, modifiée en 2002, ont été publiés en 2005. Désormais, pour être reconnue officiellement, toute association doit avoir un but non lucratif, ce qui signifie que l'Etat doit s'assurer qu'elle remplisse une mission générale de service public. Ce statut d'entité à but non lucratif lui assure la reconnaissance officielle du gouvernement ainsi que l'octroi d'aides financières. Seulement 8.000 entités sur un total estimé de 38.000 ont obtenu ce statut privilégié. Les associations continuent donc d'être hautement surveillées, le gouvernement justifiant le contrôle de leurs activités et de leur financement par un souci d'éviter les détournements de fonds et les malversations. En outre, les associations qui reçoivent des fonds de l'étranger doivent en informer le Secrétaire Général du gouvernement²².

Le chiffre officiel des associations travaillant en partenariat avec l'Etat et se consacrant aux jeunes est de 8.441. Celles-ci comprennent 11 fédérations, 44 associations nationales divisées en 557 sections, 33 associations disposant de subdivisions culturelles et sportives multiples, 217 sections locales, 7.500 associations locales œuvrant en premier lieu auprès des jeunes à risque et des associations affiliées à des partis politiques.

Outre ces associations officiellement reconnues par l'Etat, il existe un grand nombre de petites ONG dans la société civile. Il est difficile de les comptabiliser, mais elles n'en jouent pas moins un rôle essentiel en termes de travail qu'elles réalisent auprès des jeunes, surtout dans le secteur social. Il y a trois sortes d'associations au Maroc aujourd'hui, la première étant les grandes associations nationales telles que l'**association Chouala**²³ et l'**association Marocaine pour l'Education et la Jeunesse (AMEJ)** qui travaillent avec le grand public, les enfants, les jeunes et les adultes. Ces associations à but non lucratif dépendent d'un vaste réseau de bénévoles non rémunérés, formés en interne par les associations elles-mêmes. Ce réseau est fortement concurrencé par les récentes associations pour le développement, particulièrement depuis les attaques terroristes de Casablanca en 2003. Ces nouvelles associations proposent des activités très ciblées, comme par exemple la construction d'un puits dans un "douar" ou des mesures d'alphabétisation, et leurs jeunes responsables ont la possibilité d'entrer en contact avec des organisations et des fondations internationales, ce qui leur permet de recevoir d'importantes aides financières²⁴. Elles ont beaucoup de succès auprès des jeunes. L'**association Amal de Salé** est un exemple de ce type d'organisations. La troisième sorte d'associations est composée des petites associations de quartier qui travaillent principalement auprès des jeunes à risque. Elles ont des difficultés à recruter des membres et des responsables jeunesse et se sentent donc marginalisées.

Par ailleurs, il existe un réseau considérable de "foyers" pour femmes. Ces établissements, gérés par le Ministère des Affaires féminines, proposent des services sociaux et médicaux aux jeunes femmes ainsi que des formations professionnelles pour les aider à intégrer le marché de l'emploi. La majorité de ces foyers féminins proposent des formations conduisant à des emplois non qualifiés. Ces formations ne constituent pas une alternative à l'enseignement scolaire formel, mais elles peuvent souvent pallier ses carences. Les plus grandes associations sont représentées au niveau national. Il y a 11 fédérations et syndicats de jeunes au niveau national mais il n'existe pas de conseil national des jeunes. Par ailleurs, le SECJ (Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse) a créé l'INJD (Institut National pour la Jeunesse et la Démocratie) au cours des trois dernières années. Il rassemble des jeunes élus par leurs pairs pour une année. Ils sont issus d'associations affiliées à des partis politiques et reçoivent une formation politique axée sur la participation. Au cours de leur formation, ces jeunes ont également la possibilité de participer à des conférences internationales.

Pendant de nombreuses années, les équipes de direction des centres de loisirs pour jeunes ont permis aux jeunes de s'associer au fonctionnement et à la gestion des centres de loisirs. En dehors de ce type de participation organisée, il y a d'autres exemples moins fréquents d'initiatives qui ont relativement de succès auprès des jeunes. Celles-ci comprennent les «heures de café littéraire», au nombre de 20, qui ont touché 25.000 jeunes, les «lectures à la plage», qui ont rassemblé 35.000 jeunes, ou «l'heure de la lecture», avec ses 800 forums et les quelque 380.000 jeunes qui y ont participé.

Certaines organisations ont établi des programmes exemplaires, comme le réseau "Maillage" de jeunes qui œuvre pour insuffler une nouvelle vie aux quartiers défavorisés de Casablanca. Elles ont lancé le programme « m'ton quartier » visant à encourager les jeunes à s'approprier leur quartier et à se sentir responsables de son bien-être. Diverses activités sont prévues, y compris un marathon de quartier, un tournoi de football, un concert de rap et un appel à la sauvegarde de l'environnement à travers des chansons, lancé par l'**association Ajilad Maghreb**. Par ailleurs, des actions de nettoyage et de restauration des espaces publics sont organisées. Ce programme est une occasion de renouveler l'esprit de communauté qui régnait autrefois dans ces quartiers. De plus, il étoffe le réseau associatif local. Dans un tout autre domaine, celui de la musique, des groupes de jeunes musiciens innovants issus des quartiers sensibles dans les grandes agglomérations, commencent à se faire un nom sur Internet. Ils créent un mélange de rap, de hip-hop et de musique marocaine traditionnelle que l'on appelle "raï-hop, metal-gnawa, ou electro-chaâbi". Cette musique contemporaine, originale et axée sur la quête identitaire, est désormais célèbre au-delà des frontières du Maroc grâce aux Technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans leurs chansons, ils expriment les préoccupations et les attentes d'une jeunesse urbaine déracinée et souvent oubliée.

Ces quelques exemples positifs ne suffisent toutefois pas à résoudre le problème de l'apathie générale des jeunes en matière d'engagement associatif.

20 (22) Ministère de la Jeunesse et des Sports

(23) <http://www.chouala.org/>

(24) village en arabe

5. PROGRAMME EUROMED JEUNESSE

Le Maroc est le premier pays partenaire méditerranéen à avoir décentralisé la gestion de son Programme Euromed Jeunesse. Le cadre légal de ce programme s'inscrit dans un accord tripartite entre le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la Commission Européenne et le Ministère des Finances marocain.

Compte tenu de la forte participation des jeunes aux projets, le Ministère de la Jeunesse et des Sport souhaite appliquer les règles et les procédures du Programme Euromed Jeunesse dans sa politique nationale pour la jeunesse. Il met à contribution ses délégations provinciales pour qu'elles servent d'intermédiaires auprès des associations et qu'elles leur fassent part des nouveaux programmes. Ces séances d'information sont organisées chaque année au nord, centre et sud du pays, le nombre de projets étant passé de 10 au moment de l'appel à propositions d'avril 2007, à 43, en février 2008, date de la troisième échéance. Il reste la tâche complexe pour toute association qui est de remplir les critères de sélection, en dépit des séances de formation organisées par l'Unité Euromed Jeunesse basée à Rabat.

Les jeunes de l'association Chouala, un des cinq projets sélectionnés en novembre 2007, ont souligné tout ce que les projets, auxquels ils avaient participé, leur avaient apporté⁽²⁵⁾. Ils ont apprécié la méthodologie et la dimension interculturelle, un tout nouveau concept au Maroc, ainsi que les formations dispensées aux éducateurs et la possibilité de se familiariser avec certaines tâches financières. Quant au Ministère de la Jeunesse et des Sports, il considère que ce partenariat est le meilleur exemple d'une coopération internationale réussie dans le secteur de la jeunesse. Par contre, il déplore aussi le petit nombre de projets sélectionnés, compte tenu du grand intérêt qu'ils représentent pour les participants de par leur inter culturalité et les méthodes et stratégies utilisées dans ces projets. Ils représentent un pont entre les jeunes de part et d'autre de la Méditerranée et les pouvoirs publics espèrent ardemment que les restrictions d'attribution de visas touchant les jeunes du sud de la Méditerranée seront supprimées. Ils espèrent que ceci permettra d'établir un partenariat réussi basé sur un traitement égalitaire.

6. AUTRES MECANISMES DE SOUTIEN POUR LA JEUNESSE

De nombreuses organisations internationales s'associent à la politique jeunesse marocaine, soit en tant que financeurs, soit en tant qu'acteurs. Ces organisations ont investi dans le soutien à la jeunesse marocaine. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports travaille de très près avec la CONFEJES (Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des états et gouvernements ayant le français en partage) qui rassemble des pays francophones⁽²⁶⁾. Le Programme Jeunes pour Jeunes (Youth for Youth) est financé en partie par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). De plus, le Fonds d'Initiative Jeunesse (FIJ) travaille étroitement avec divers organismes et fonds des Nations Unies tels que l'UNDP⁽²⁷⁾, l'UNESCO, et l'UNICEF.

Les ambassades étrangères elles-aussi s'investissent dans les actions d'accompagnement de la jeunesse. Par exemple, l'ambassade des Etats-Unis a organisé la «caravane des jeunes» en collaboration avec la ville d'Ouarzazate et une dizaine d'associations locales. L'ambassade d'Espagne vient de créer, à travers le club de football du Real Madrid, une école de formation pour les jeunes footballeurs. En 2004, la France, à l'issue d'une conférence de deux semaines sur l'enseignement public, a financé de grands projets dans plusieurs régions du Royaume et continue d'encourager les projets de développement, par le biais de son MAE (Ministère des Affaires Etrangères). Plusieurs fondations financent des écoles, fournissent des équipements et organisent des partenariats avec le réseau associatif. Elles comprennent notamment les Fondations Ebert Stiftung et Anna Lindh, qui soutiennent les organisations dans leurs actions visant à renforcer la démocratie et à promouvoir l'égalité des sexes. Beaucoup d'acteurs publics et privés d'Europe et d'Amérique du Nord travaillent, périodiquement ou de façon permanente, avec les associations et ces partenariats sont particulièrement facilités par l'utilisation d'Internet. Des centres culturels saoudiens et égyptiens ainsi que la Ligue des Etats Arabes jouent également un rôle très important, particulièrement en ce qui concerne la promotion de la langue arabe⁽²⁸⁾.

7. PERCEPTIONS DES ACTEURS

Les politiciens sont conscients des efforts qu'il reste à fournir pour encadrer les jeunes, mais ils revendiquent d'ores et déjà les nombreux résultats spectaculaires obtenus récemment.

Les décideurs ont exprimé leur volonté politique d'améliorer la qualité des infrastructures pour les jeunes et les compétences des responsables jeunesse. Ils considèrent qu'accroître le nombre des centres de loisirs pour jeunes est la meilleure façon de canaliser les efforts d'intégration et de combattre la délinquance juvénile.

Le problème majeur qui freine la mise en place des politiques pour la jeunesse actuellement est la lutte contre l'analphabétisme et la réduction de l'isolement rural dans les régions les plus éloignées des grandes villes.

Les décideurs estiment qu'il existe un lien intrinsèque entre l'éducation informelle et formelle, étant donné l'absence de politique pour la jeunesse et pour le développement dans le secteur informel et compte tenu du fait que tous les jeunes ne sont pas scolarisés.

Ils considèrent qu'il existe un lien entre terrorisme et pauvreté. La lutte contre la pauvreté est la pierre angulaire de la lutte contre le terrorisme.

Les responsables des groupes de jeunes sont convaincus de leur propre utilité, mais manquent de reconnaissance officielle. Ils ont remarqué une désaffection des jeunes en termes d'engagement politique. Leur taux de participation aux dernières élections au Maroc a été de 37%, ce qui soutiendrait la thèse d'un désintéressement par rapport à la politique²⁹. La participation associative traverse elle aussi une crise, en dépit des efforts réalisés par le gouvernement dans ce domaine. Les responsables de groupes de jeunes déclarent également que les structures de soutien traditionnelles, comme la famille, les mosquées et les partis politiques ont moins d'influence sur les jeunes que par le passé. Ils remettent en question le mode de fonctionnement des associations, qu'ils trouvent trop rigide, et critiquent souvent le statut de bénévole non rémunéré des responsables de groupes de jeunes. Cette question délicate serait à rapprocher de leurs requêtes en matière de reconnaissance et de formation professionnelles. Selon eux, le réseau associatif a atteint un tournant décisif. Il faut qu'il se renouvelle en intégrant le fait que la société est devenue plus individualiste et en tenant compte des nouveaux passe-temps des jeunes, principalement tournés vers les technologies de l'information et de la communication. Pour finir, ils demandent que leurs fonctions de leadership soient reconnues comme une profession à part entière.

Les jeunes marocains n'ont plus d'espoir en l'avenir et rêvent de partir à l'étranger. A l'issue d'entretiens réalisés au Maroc et à Sciences Po à Paris, il est ressorti plusieurs fois que

la grande majorité des jeunes rêvent de quitter leur pays. Pour eux, leur avenir, tel qu'ils l'imaginent plus ou moins, n'est pas au Maroc : «c'est là qu'ils vivent, mais leurs esprits sont ailleurs»³⁰. Ce sentiment est exacerbé par l'impossibilité de se rendre dans des pays d'Europe et d'Amérique du Nord en raison des conditions d'attribution de visas extrêmement restrictives. Les jeunes ruraux et les jeunes les plus désavantagés dans les zones urbaines sont ceux qui rêvent le plus de partir. Ils ont parfois la possibilité d'obtenir des visas pour des emplois saisonniers au moment des récoltes dans certains pays européens, comme l'Italie ou l'Espagne, et ils préfèrent alors attendre dans les rues qu'un employeur se présente, plutôt que de recevoir une formation qui sera futile étant donné l'état du marché du travail pour les jeunes au Maroc. La majorité d'entre eux considèrent qu'ils sont en phase avec la mondialisation. Leurs valeurs fondamentales sont moins des valeurs familiales traditionnelles que des valeurs universelles. Elles se transmettent transversalement et entre les jeunes, plutôt que par le biais des liens traditionnels qui se sont relâchés considérablement en une seule génération. Le processus de modernisation rapide lancé par le Gouvernement ne les implique pas assez et, selon eux, les adultes continuent d'être les décideurs principaux. Le peu d'espoir qu'ils ont en l'avenir, dans la majorité des cas, freine leurs velléités de jouer un rôle actif dans la société. La religion a un rôle majeur à remplir, à condition qu'elle ne devienne pas un handicap au nom de la tradition. Certains affirment même qu'ils parviennent à se libérer des traditions en retournant à la religion.

En conclusion, en ce qui concerne le réseau associatif, les jeunes sont partagés entre attirance et rébellion. Ils sont attirés par les associations en raison des réels efforts consentis par les pouvoirs publics en termes d'infrastructures et de soutien, mais ils se sentent obligés de se rebeller contre elles, car elles font partie d'une hiérarchie où, en dépit des grands discours, l'obéissance continue d'étouffer l'esprit d'initiative. Au cours des entretiens, certains jeunes ont réclamé un Conseil National des Jeunes qui pourrait être un espace officiel où les jeunes seraient représentés.

A travers ces trois perspectives, la conclusion qui est tirée est que le monde associatif a atteint un tournant important. Beaucoup souhaitent que les pouvoirs publics modernisent les infrastructures utilisées par un grand nombre de ces entités au service de l'état. Les responsables sont conscients de la crise que traverse la jeunesse et ils demandent à être reconnus professionnellement. Les jeunes estiment que leur participation aux associations est une façon pour eux de s'occuper plutôt que de se responsabiliser et ils rêvent de partir à l'étranger en attendant de trouver leur vraie place dans la société, qui est ce qu'ils souhaitent au fond.

24 (29) Ministère de la Jeunesse et des Sports 2007

(30) A comment by a Moroccan sociologist during the interview in Rabat

(30) Commentaire d'un sociologue marocain lors d'un entretien à Rabat.

8. CONCLUSION

Il y a un écart entre la volonté de l'Etat marocain de mettre en place une politique globale en faveur des jeunes et la réalité, telle que la voient les acteurs et les jeunes. Des actions ciblant certains secteurs ont été mises en place au Maroc à défaut d'une politique nationale globale. La création de centres de loisirs pour jeunes, la promotion des femmes et de la santé des jeunes sont des exemples de mesures dirigées vers certains secteurs. Une stratégie globale permettant de rallier les jeunes fait encore défaut. L'absence de message clair contribue aux dissensions entre décideurs et jeunes. L'effort de dialogue entrepris par l'Etat auprès des jeunes ne s'est pas encore traduit par une réflexion transversale sur la place des jeunes dans la société.

L'INDH, ou Initiative Nationale pour le Développement Humain, en est encore à ses débuts. Cette initiative, si elle est correctement coordonnée par l'Observatoire Humain, en connectant la recherche et le dialogue avec la politique jeunesse, pourrait pallier le manque actuel de dialogue transversal et cohérent. Il reste à voir si les jeunes parviendront à s'approprier ce projet et à devenir ses véritables acteurs.

L'Etat marocain a dû se mobiliser sur tous les fronts pour satisfaire les besoins d'une population jeune exceptionnellement abondante. L'éducation reste une priorité urgente compte tenu du haut taux d'analphabétisme. Les autres priorités sont les infrastructures de santé et les logements. Une politique jeunesse représente pratiquement un luxe dans un tel contexte. C'est la raison pour laquelle l'enveloppe qui lui est consacrée représente à peine 1% du budget national total. Toutefois, dans le contexte des efforts de modernisation majeurs qui ont été entrepris, établir une politique jeunesse est devenu une priorité dans l'optique d'un fonctionnement démocratique correct.

ANNEXES

Annexe 1: Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement tous les gens qui m'ont apporté leur aide :

Mme Eva Alfredson responsable de la bibliothèque de l'Institut d'Etudes Politiques (Sciences Po) Paris
M. Abdelkarim El Ouazzani, expert à court terme
Mme Véronique Fréville responsable de la bibliothèque de l'INJEP
Mme Malika Ghazzali membre du personnel de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme
M. Abderrahmane Loidani, chef de l'Unité Euromed marocaine
M. Hervé Mécheri directeur de l'INJEP
M. Abdelmaksoud Rachdi, Président de la Plate-forme non-gouvernementale Euromed
Mlle Intissar Rachdi, étudiante marocaine à l'Institut d'Etudes Politiques (Sciences Po) Paris

Et tous les jeunes et toutes les associations qui ont bien voulu être interrogés.

Annexe 2: Fiche pays (1^{ère} partie)

| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom complet du pays | Royaume du Maroc |
| Type de gouvernement | Monarchie constitutionnelle |
| Superficie | 446,550 km ² |
| Capitale | Rabat |
| Autres grandes villes | Casablanca, Fès, Marrakech, Agadir, Tanger |
| Population | 33,483,000 |
| Proportion Femmes/Hommes (F/H) | F: 49.9 H: 50.1 |
| Composition ethnique | 99,1% Arabes-Berbères, 0,7% autres ethnies, 0,2% Juifs |
| Structure par âge | |
| 0-14 | 28.1% |
| 15-24 | 19.2% |
| 25-30 | 17.6% |
| Age médian | – |

Annexe 2: Fiche pays (2^{ème} partie)

| Niveau de scolarité (ratio F/H) | | |
|--|-------------------------------|---------------|
| Primaire/Elémentaire | F: — | M: — |
| Secondaire | F: — | M: — |
| Supérieur | F: — | M: — |
| Taux d'alphabétisme | Jeunes: 57,2 | Adultes: 52,3 |
| Taux de chômage | | |
| | Jeunes: — | Adultes: — |
| Résumé des obligations et droits liés à l'âge | | |
| Scolarisation obligatoire (jusqu'à...) | 6 à 14 ans | |
| Service militaire obligatoire (le cas échéant) | — | |
| Légalement employable (à partir de...) | 15 ans | |
| Mariage sans consentement parental | 18 ans | |
| Age minimum pour voter | 18 ans | |
| Age minimum pour être élu | — | |
| Permis de conduire | 18 ans | |
| Achat d'alcool et consommation | Sans objet | |
| Achat de produits du tabac et usage | Sans objet | |
| Monnaie locale/Taux de change (Euro) | 1 € = 11,0610 Dirham marocain | |

Annexe 3: Liste des abréviations

| | |
|------------------|---|
| SIDA | Syndrome d'Immunodéficience Acquise |
| AIFC | Association Intervention pour la Formation Continue |
| ALCS | Association de Lutte Contre le SIDA |
| AMEJ | Association Marocaine pour l'Education et la Jeunesse |
| CONFESJES | Conférence des Ministres francophones de la jeunesse et des sports (des gouvernements qui ont le français en partage) |
| EUROSTAT | Office statistique des Communautés européennes |
| FIJ | Fonds d'Insertion des Jeunes |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| VIH | Virus de l'Immunodéficience Humaine |
| TIC | Technologies de l'Information et de la Communication |
| IFC | Institut de Formation Continue |
| INDH | Initiative Nationale pour le Développement Humain |
| INJD | Institut National pour la Jeunesse et la Démocratie |
| INJEP | Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire |
| MAE | Ministère français des Affaires Etrangères |
| ONG | Organisations non-gouvernementales |
| NPNJ | Nouvelle politique nationale pour la jeunesse |
| OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Economiques |
| SECJ | Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse |
| SGJS | Secrétaire Général de la Jeunesse et des Sports |
| UNDP | Programme de Développement des Nations Unies |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |

Annexe 4: Glossaire

Charte nationale de l'éducation et de la formation : Cette charte a été adoptée en 1999 par le Gouvernement en vue de réformer le système éducatif.

Code du statut personnel : Une des plus importantes réformes mises en oeuvre par le Roi Mohamed VI, adoptée en 2004, qui vise à lutter contre les inégalités entre hommes et femmes.

Nouvelle politique nationale pour la jeunesse : Adoptée en 2003, elle définit le cadre d'un plan global pour les jeunes, les enfants et les femmes.

Initiative Nationale pour le Développement Humain : Lancée en 2005, elle promeut une stratégie transversale pour les jeunes et contre la pauvreté.

Institut d'Education Continue : Cet institut propose des formations visant à améliorer les compétences, à échanger des méthodes efficaces et à concevoir des politiques pour les jeunes.

Centre National de Documentation et d'Information des Jeunes : Basé à Rabat, il fournit des informations et des outils aux jeunes Marocains.

Pierre Bourdieu : Intellectuel français qui a étudié la responsabilité de la société dans les inégalités sociales existant entre les jeunes.

Institut d'Etudes Politiques (Sciences Po) Paris : Institut français d'études politiques et internationales de haut niveau.

Plate-forme non-gouvernementale Euromed : Créée en 2003, elle réunit des représentants de la société civile de dix pays membres du Processus de Barcelone et est officiellement reconnue par la Commission Européenne.

Annexe 5: Bibliographie et ressources documentaires

- **Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, [La nouvelle politique nationale de la jeunesse](#)**, Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, Rabat, Mars 2007
- **Bellarabie, Youssef, [La toxicomanie et la délinquance : le cas du Maroc](#)**, Atelier national de reproduction des thèses, Lille, 2005
- **Benkirane, Réda, [Le désarroi identitaire : jeunesse, islamité et arabité contemporaine](#)**, Editions du Cerf, Paris, 2004, 2-204-07595-7
- **Bennani, Jalil, [Le temps des ados](#)**, Le Fennec, Casablanca, 2002, 9954-0-0082-8
- **Bennani-Chraïbi, Mounia (dir.), [Jeunesse des sociétés arabes](#)**, Aux lieux d'être, Montreuil, Juin 2007
- **Bennani-Chraïbi, Mounia, [Jeunesse des sociétés arabes : par-delà les promesses et les menaces](#)**, Aux lieux d'être, Montreuil, CEDEJ, Le Caire, 2007, 2-916063-35-5
- **Bourqia, Rahma, [Les jeunes et les valeurs religieuses](#)**, EDDIF, Casablanca, 2000, 9981-09-052-2
- **Breviglieri, Marc (dir.), Cicchelli, Vincenzo (dir.), [Adolescences méditerranéennes](#)**, L'Harmattan, Paris, Octobre 2007, 2-296-03596-6
- **Dialmy, Abdessamad, [Jeunesse, sida et Islam au Maroc : les comportements sexuels des Marocains](#)**, EDDIF, Casablanca, 2000, 9981-09-051-4
- **El Madani, Mohamed, [Urbanisation et délinquance juvénile au Maroc](#)**, 2004
- **El Malki, Habib, [Les chantiers de l'avenir : entretiens](#)**, EDDIF, Casablanca, 1999, 9981-09-043-3
- **Fargues, Philippe, [Génération arabes, l'alchimie du nombre](#)**, Fayard, Paris, 2000, 2-213608-50-1
- **Rhanim, Hamid, [Le traitement de la délinquance juvénile en droit marocain : réalités et perspectives](#)**, ANRT, Villeneuve d'Ascq, 2005
- **Touzeau, Jacques (dir.), [Les jeunes de 1950 à 2000](#)**, INJEP, Marly-le-Roi, Juin 2001, 2-11-092798-4
- **Touzeau, Jacques (dir.), [Avoir 20 ans dans 20 ans en Méditerranée](#)**, INJEP, Marly-le-Roi, 1er trim. 2000, 2-11-091954-X
- « Agora Débats Jeunesses », N° 19, Pages 57-70, 3 Janvier 2000, France
- « Aujourd'hui Le Maroc », Web, 28 Décembre 2007, Maroc
- « Aujourd'hui Le Maroc », Web, 31 Décembre 2007, Maroc
- « Aujourd'hui Le Maroc », Web, 4 Janvier 2008, Maroc
- « Aujourd'hui Le Maroc », Web, 9 Janvier 2008, Maroc
- « Aujourd'hui Le Maroc », Web, 14 Janvier 2008, Maroc
- « Aujourd'hui Le Maroc », Web, 18 Janvier 2008, Maroc
- « Aujourd'hui Le Maroc », Web, 21 Janvier 2008, Maroc
- « Aujourd'hui Le Maroc », Web, 25 Janvier 2008, Maroc
- « Aujourd'hui Le Maroc », Web, 1 Février 2008, Maroc

- « Aujourd'hui Le Maroc », Web, 5 Février 2008, Maroc
- « Aujourd'hui Le Maroc », Web, 27 Mars 2008, Maroc
- « Aujourd'hui Le Maroc », Web, 31 Mars 2008, Maroc
- « Aujourd'hui Le Maroc », Web, 8 Avril 2008, Maroc
- « Aujourd'hui Le Maroc », Web, 22 Avril 2008, Maroc
- « Centre d'études orientales modernes de Berlin », Atelier, Octobre 2003, Allemagne
- « Jeune Afrique », Web, 16 avril 2008, France
- « Revue d'Etudes sur l'Afrique du Nord », Vol. 5 N° 1, Page 1626, Printemps 2000, Royaume-Uni
- « Le Matin.ma », Web, 3 avril 2008, Maroc
- « Le Monde de l'éducation », Pages 66-69, Mars 2006, France
- « Les cahiers pédagogiques », N° 458, Pages 49-52, Décembre 2007, France
- « Les enjeux internationaux », France Culture, 24 avril 2008, France
- « Maroc case jeunesse », N° 87, Pages 39-52, Mars 1994, Maroc
- « Monde arabe, Maghreb-Machrek », N° 171-172, Pages 3-10, Janvier-Juin 2001, France
- « Monde arabe, Maghreb-Machrek », N° 171-172, Pages 12-25, Janvier-juin 2001, France
- « Monde arabe, Maghreb-Machrek », N° 171-172, Pages 26-41, Janvier-juin 2001, France
- « Pouvoirs », N° 62, Pages 107-118, 1992, Maroc
- « Région et développement », N° 3, Pages 55-56, 1996, France
- « Région et développement », N° 15, Pages 57-77, 2002, France
- « Revue internationale du travail », Vol. 142 N° 3, Pages 371-403, Mars 2003, Genève, Suisse
- « Boussole Sociale », N° 52, Pages 45-52, 2005, Maroc
- « Travaux publics », France Culture, 30 avril 2008, France

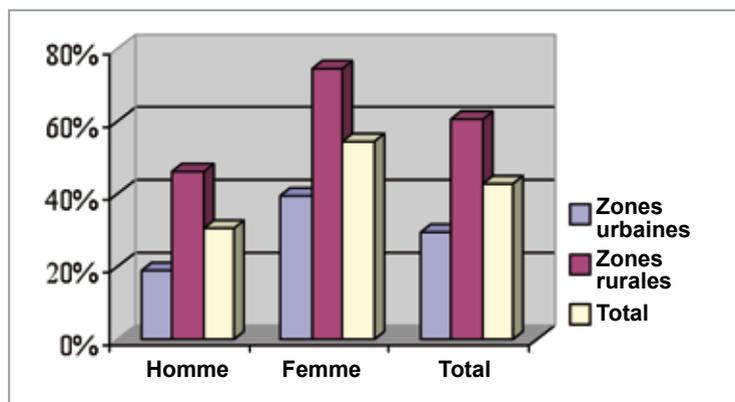
Annexe 6: Tableaux et graphiques complémentaires

| Données | Unité | Valeur |
|---|-------------------|---------------|
| Demography | | |
| Population (2010) | – | 33.483.000 |
| Croissance annuelle (2005-2010) | % | 1.2 |
| Hommes | % | 50.1 |
| Femmes | % | 49.9 |
| 0-14 ans | % | 28.1 |
| 15-24 ans | % | 19.2 |
| 25-34 ans | % | 17.6 |
| Jusqu'à 60 ans | % | 7.3 |
| Espérance de vie | âge | 69.5 |
| Taux de mortalité infantile | ‰ | 29 |
| Indice de fécondité | Enfants/femme | 2.1 |
| Population urbaine (2005) | % | 58.7 |
| Données socioculturelles | | |
| Développement humain (2004) | – | 0,64 |
| Analphabetisme chez les hommes | % | 34.3 |
| Analphabetisme chez les femmes | % | 60.4 |
| Education en école primaire (2000-2006) | % | 86 |
| Education de 3e degré (2004) | % | 11.3 |
| Connexion Internet (2005) | ‰ habitants | 151.8 |
| VIH (2005) | Nombre (haut/bas) | 20.000/30.000 |
| Economie | | |
| PIB | Million \$ | 150.831 |
| Taux de chômage de la population active (1995) | % | 53.7 |
| Taux d'activité chez les hommes | % | 80.8 |
| Taux d'activité chez les femmes | % | 27.3 |
| Taux de chômage | % | 15 |
| Aides publiques au développement | Million \$ | 209 |
| Dépenses publiques d'éducation (2003) | % PIB | 6.8 |
| Flux d'étudiants | | |
| Etudiants étrangers au Maroc | Nombre | 3.617 |
| Etudiants marocains à l'étranger | Nombre | 36.181 |

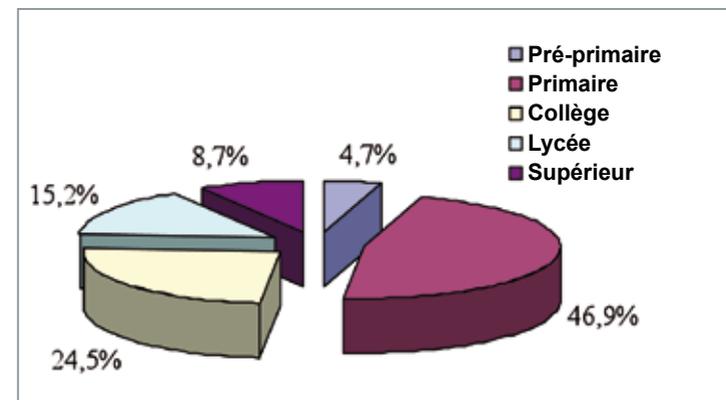
| Montant des revenus (dirham/personne) | | | | | | |
|---------------------------------------|--------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|-------|
| Lieu | < 3,404 (300 €) | 3,404 to 4,912 (300 to 433 €) | 4,912 to 6,805 (433 to 602 €) | 6,805 to 10,329 (602 to 914 €) | > 10,329 (914 €) | Total |
| Pays tout entier | 4.88 | 3.72 | 2.91 | 2.26 | 1.85 | 2.97 |
| Zones urbaines | 3.11 | 3.07 | 2.73 | 2.08 | 1.83 | 2.3 |
| Zones rurales | 5.42 | 4.27 | 3.12 | 2.63 | 1.97 | 4 |
| Différence | 2.31 | 1.2 | 0.39 | 0.55 | 0.14 | 1.69 |

Source: Fargues Philippe, « Générations arabes, l'alchimie du nombre », 2000

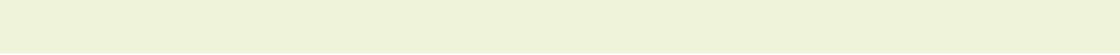
| Données sur l'analphabétisme (%) | | | | | | |
|----------------------------------|----------------|---------------|-------|----------------|---------------|-------|
| Sexe | 1994 | | | 2004 | | |
| | Zones urbaines | Zones rurales | Total | Zones urbaines | Zones rurales | Total |
| Hommes | 25 | 61 | 41 | 18.8 | 46 | 30.8 |
| Femmes | 49 | 89 | 67 | 39.5 | 74.5 | 54.7 |
| Total | 37 | 75 | 55 | 29.4 | 60.5 | 43 |



| Education (%) | | | |
|---------------|----------------|---------------|-------|
| | Zones urbaines | Zones rurales | Total |
| Pré-primaire | 3.3 | 8.2 | 4.7 |
| Primaire | 62.9 | 39.7 | 46.9 |
| Collège | 26.7 | 19.7 | 24.5 |
| Lycée | 19 | 6.5 | 15.2 |
| Supérieur | 11.3 | 2.7 | 8.7 |



| Emploi des hommes | | | |
|---|--------------|-----------------------|----------------------|
| Données | Total | Zones urbaines | Zones rurales |
| Population active | 8.170.339 | 4.367.436 | 3.802.903 |
| Population active occupée | 7.396.274 | 3.761.104 | 3.635.170 |
| Population active en chômage | 774.065 | 606.332 | 167.733 |
| Taux d'activité (%) | 54.1 | 51.8 | 56.9 |
| Taux d'activité par âges (%) | | | |
| 15-24 | 57.8 | 45.6 | 72.1 |
| 25-34 | 94.6 | 93.5 | 96.3 |
| 35-44 | 96.5 | 96.1 | 97.3 |
| 45-59 | 87.1 | 83.2 | 93.7 |
| Jusqu'à 60 ans | 40.2 | 22.7 | 59.6 |
| Taux d'emploi jusqu'à 15 ans (%) | 69 | 61.5 | 79.5 |
| Taux de chômage (%) | 9.7 | 13.9 | 4.6 |
| Taux de chômage par âge (%) | | | |
| 15-24 | 17.5 | 30.5 | 7.9 |
| 25-34 | 13.2 | 18.9 | 5.4 |
| 35-44 | 5.7 | 7.6 | 2.7 |
| Jusqu'à 45 ans | 2.6 | 3.5 | 1.7 |





Programme EuroMed Jeunesse III

Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire
Unité Régionale de Renforcement des Capacités
/ Regional Capacity Building and Support Unit
11, rue Paul Leplat
F78160 - Marly le Roi - France

Téléphone : + 33 1 39 17 27 55
Fax : + 33 1 39 17 27 57
Email: rcbs@injep.fr

Web: www.euromedyouth.net



Programme financé par
l'Union Européenne

